



# Développement de l'athlète (volleyball & beach volleyball)

**Date :** Avril 2023  
**Version :** 1.2  
**Impression :** 11.04.2023

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>1 Généralités</b> .....	<b>3</b>
1.1 Genèse .....	3
1.2 Évaluation .....	3
<b>2 Développement de l'athlète</b> .....	<b>4</b>
2.1 Généralités .....	4
2.2 Domaine clé Foundation .....	4
2.3 Domaine clé Talent .....	6
2.4 Domaine clé Élite .....	13
2.5 Domaine clé Mastery .....	15
<b>3 Détection des talents</b> .....	<b>16</b>
<b>4 Annexes</b> .....	<b>17</b>
4.1 Parcours idéal de l'athlète – femmes et hommes .....	17
4.2 Structure des cadres idéale femmes & hommes .....	19
4.3 Exigences & subventions des institutions responsables .....	21
4.4 Promotion du sport d'élite dans l'Armée .....	31
4.5 Répartition FTEM et attribution des Swiss Olympic Talent Cards .....	31
4.6 Solutions de transition .....	31
4.7 Contributions des parents .....	31
4.8 Définitions des termes .....	32

## 1 Généralités

Le présent document « Développement de l'athlète volleyball & beach volleyball » (« DA VB & BVB ») remplace le « Concept de la relève 2015 ». La refonte de la promotion des talents sera mise en œuvre par étapes à partir de la saison 2019/2020 dans le but de former les talents pour en faire des joueuses et des joueurs professionnels (chapitre 3.3).

Les réflexions ci-après sous-tendent le projet de refonte du parcours idéal de l'athlète :

- La formation pour accéder au niveau professionnel va au-delà de l'âge de 20 ans. C'est pourquoi nous remplaçons la notion de concept de la relève par celle de développement de l'athlète.
- Le volleyball et le beach volleyball ont les mêmes racines. D'où l'idée d'un tronc commun et d'une différenciation tardive.
- Filles et garçons n'ont pas les mêmes conditions (développement, nombre de licences par année de naissance), d'où la nécessité de prendre en compte ces différences dans le concept.
- La Suisse dispose de ressources suffisantes en termes de joueuses et de joueurs pour avoir des succès internationaux en volleyball et en beach volleyball.

### ***Nous devons améliorer notre système de détection des talents !***

- Il y a en Suisse dans certains cas de très bonnes conditions pour former les talents et les porter au niveau professionnel en volleyball et en beach volleyball. Elles ne sont toutefois pas données partout et dépendent très largement des structures de promotion scolaires et sportives au niveau des cantons. La différence qui revient en tous les cas par rapport à d'autres pays est l'absence de centre national d'entraînement.

### ***Les joueuses et les joueurs doivent être prêts à se déplacer !***

- Le volume d'entraînement de nos joueuses et joueurs est comparable à celui des autres pays. Cela dit, la responsabilité de la formation des joueuses et des joueurs n'est pas réglée clairement. Bon nombre de joueuses et de joueurs sont pris en charge par plusieurs entraîneurs en parallèle, qui ne suivent pas forcément la même philosophie.

### ***Les rôles et missions dans la formation doivent être mieux définis et coordonnés !***

- Swiss Volley dispose de moyens financiers moins importants que d'autres fédérations nationales de volleyball et doit donc trouver d'autres solutions. Swiss Volley a donc besoin de clubs partenaires pour pouvoir drainer davantage de fonds.

### ***Swiss Volley doit s'engager sur de nouvelles voies pour la promotion de ses joueuses et ses joueurs !***

### 1.1 Genèse

Le présent document a été rédigé par les responsables de la relève des disciplines volleyball (Johannes Nowotny, Marco Fölmli) et beach volleyball (Michael Meyenberg). Toutes les conférences, commissions et organes compétents ont été associés au projet. Le document de travail « FTEM volleyball et beach volleyball » a été

- présenté, dans la période allant de 2017 à 2019, au Comité central, à la Conférence de la relève et à la Conférence des Présidents régionaux, à la Commission de la relève, à la Conférence LNA et à la Task Force LNA, et leurs retours ont été recueillis,
- publié en automne 2018 pour une consultation,
- discuté et consolidé dans des groupes de travail au printemps 2019 pour certains détails concernant les institutions responsables,
- discuté de manière répétée avec Swiss Olympic (SO) de 2018 à 2019.

Les résultats des consultations et démarches ci-dessus ont, dans la mesure du possible, été intégrés à la version définitive.

### 1.2 Évaluation

Le document « DA VB & BVB » sera évalué et adapté au besoin tous les quatre ans au rythme du cycle olympique.

## 2 Développement de l'athlète

### 2.1 Généralités

Le but du développement de l'athlète est de faciliter la carrière individuelle par une promotion systématique des talents, dès les premiers pas dans le volleyball jusqu'au statut professionnel au niveau international, en volleyball ou en beach volleyball. Les objectifs, missions et responsabilités de toutes les parties prenantes sont clairement réglementés dans chaque phase de la promotion des talents.

Le parcours idéal de l'athlète décrit dans le Tableau 1 vaut pour les deux sexes et les deux disciplines. Dans le présent document, nous ne ferons la distinction entre les sexes et des disciplines que lorsqu'elle est pertinente.

Le classement des joueuses et des joueurs dans une des 10 phases est fait chaque année par SV. Sont déterminants pour le classement les progrès personnels et la recommandation du responsable de la formation compétent (chapitre 4.3).

**Tableau 1** Version abrégée du parcours des athlètes « FTEM volleyball & beach volleyball »

Domaine	Phase	Mots clés	Brève description
Mastery	M	Dominer sur une position au niveau international	Les joueuses et joueurs dominent sur leur position et servent de référence en comparaison internationale.
Elite	E2	Remporter des succès internationaux en catégorie élite	Les joueuses et joueurs participent avec succès à des compétitions internationales (CHE, CHM, JO et compétitions internationales de clubs).
	E1	Jouer en tant que professionnel	Les joueuses et joueurs sont engagés en tant que professionnels sur la scène nationale ou internationale.
Talent	T4	S'entraîner pour percer au niveau international	Les talents s'entraînent pour atteindre une carrière professionnelle dans leur discipline.
	T3	S'entraîner pour atteindre le niveau national	Les talents choisissent la voie du sport de performance et s'entraînent pour percer au plus haut niveau national.
	T2	Confirmer le potentiel	Les talents ont le temps de confirmer leur potentiel; ils bénéficient de mesures d'entraînement et de soutien appropriées.
	T1	Démontrer le potentiel	Les joueurs et joueuses participent à une détection des talents et sont sélectionnés sur la base d'un profil défini.
Foundation	F3	Jouer au volleyball et au beach volleyball dans un club	Les joueuses et joueurs pratiquent le volleyball et le beach volleyball dans un club et participent à des compétitions officielles régionales et/ou nationales.
	F2	Essayer et pratiquer le volleyball et le beach volleyball	Les joueuses et joueurs essaient le volleyball et le beach volleyball et découvrent le plaisir d'y jouer.
	F1	Faire du sport et prendre du plaisir à bouger	Les enfants, les jeunes et les adultes prennent du plaisir à bouger de manière générale. Ils pratiquent le sport dans un environnement privé ou organisé.

### 2.2 Domaine clé Foundation

#### 2.2.1 Phase F1 – Faire du sport et prendre du plaisir à bouger

**a. But**

Amener les enfants et les jeunes « à tâter » du volleyball et du beach volleyball et éveiller leur intérêt pour notre sport.

**b. Stratégie**

- SV lance des projets pour gagner des membres qui passent de F1 à F2 puis F3.

**c. Mise en oeuvre**

- Projet « School Volley »  
Le projet vise à accroître la visibilité et la présence du volleyball dans les écoles et à gagner ainsi de nouveaux membres pour les clubs (F3).
- Projet « Montre ta taille »  
Le projet cible les joueuses et les joueurs plus grands que la moyenne et vise à les amener au volleyball (T1 en F3).

- SV organise des cours de formation et de perfectionnement pour les enseignants du degré primaire et du secondaire 1.

### **d. Partenaires**

- Départements cantonaux de l'éducation, offices/services des sports
- Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP)
- Écoles primaires et secondaires
- Cantons et communes
- AR et clubs
- Sponsors projets

### 2.2.2 Passage de la phase F1 à la phase F2

Le passage de la phase F1 à la phase F2 est accompli lorsque les personnes commencent à jouer au VB ou au BVB.

### 2.2.3 Phase F2 – Essayer et pratiquer le volleyball et le beach volleyball

#### **a. But**

Faire l'expérience du VB comme un sport d'équipe fair-play, qui donne du plaisir et qui peut être joué jusqu'à un âge avancé.

Présenter SV comme une fédération qui propose une offre de qualité pour ses membres (clubs, joueuses et joueurs, entraîneurs, fonctionnaires) sous la forme de support et de compétitions.

#### **b. Stratégie**

- Les enfants, les jeunes et les adultes doivent être encadrés par des entraîneurs qualifiés qui proposent un entraînement adapté à l'âge et au niveau.
- Les offres de SV (support, championnats, cup) et des AR (championnats, cup, ligues) sont attractives ; elles doivent donner envie de participer aux joueuses et aux joueurs ainsi qu'aux clubs et aux équipes.

#### **c. Mise en oeuvre**

- Développer l'offre des ligues régionales et nationales et les adapter aux besoins.
- Évaluer l'offre de formation J+S et l'adapter en conséquence.
- Continuer de développer le soutien apporté par SV aux clubs (support).

#### **d. Partenaires**

- J+S, OFSPO, SO
- AR et clubs
- Sponsors projets

### 2.2.4 Passage de la phase F2 à la phase F3

Le passage de la phase F2 à la phase F3 est concrétisé par l'adhésion à un club membre de SV ou d'une de ses AR, et par la participation à des compétitions officielles de SV et de ses AR.

### 2.2.5 Phase F3 – Jouer au volleyball et au beach volleyball dans un club

Dans la phase F3, les joueuses et joueurs, arbitres et entraîneurs sont membres d'un club de volleyball ou de beach volleyball affilié à SV ou à une de ses AR. 95 % des titulaires d'une licence SV sont actifs dans cette phase tout au long de leur vie.

#### **a. But**

SV soutient ses membres (clubs, AR, joueuses et joueurs, entraîneurs, ...) dans leur développement et leur offre tout ce dont ils ont besoin pour pratiquer leur sport (compétitions, formations, support, etc.).

## **b. Stratégie**

- SV offre, en coordination avec ses AR, des championnats pour la relève et l'élite dans toutes les catégories d'âge pour les deux sexes.
- SV investit dans un système moderne de formation et de perfectionnement des entraîneurs pour le sport populaire et le sport de performance.
- SV met à la disposition des clubs et des AR un soutien en phase avec notre temps (support).

## **c. Mise en oeuvre**

- Évaluer et continuer d'améliorer l'offre des ligues régionales et nationales. Fournir des exemples de bonnes pratiques pour la mise en oeuvre dans les régions.
- Projet « Kids Volley »  
Le but du projet est de faciliter les premiers pas dans le volleyball pour les enfants jusqu'à 10 ans par des formes de jeux adaptées.
- Soutenir les AR dans la mise en place de cadres de promotion ouverts sans égard au talent des participants, pour autant que l'AR coopère avec les structures de promotion des talents de SV
- SV remanie l'offre de formation des entraîneurs pour le sport populaire et le sport de performance.
- SV offre les aides et les modèles d'entraînement adaptés aux différents âges et niveaux (à l'exemple de l'[outil de planification des entraînements OTP](#)).
- Tenir à jour l'offre de support aux clubs et continuer de la développer en fonction des besoins.

## **d. Partenaires**

- J+S, OFSPO, SO
- AR et clubs
- Communes et cantons
- Écoles primaires et secondaires
- Sponsors projets

### 2.2.6 Passage de la phase F3 à la phase T1

Le passage de la phase F3 à la phase T1 se fait par la participation à la détection des talents. Celle-ci est indépendante de l'âge et peut être répétée.

## 2.3 Domaine clé Talent

### 2.3.1 Phase T1 – Démontrer le potentiel

#### **a. But**

Assurer une recherche systématique des talents pour le sport de performance au niveau de la relève et les intégrer dans les structures de promotion de SV de la phase T2.

#### **b. Stratégie**

- Les joueuses et les joueurs licenciés (phase F3) sont identifiés grâce à une détection systématique des talents (chapitre 3).
- Trouver les talents dans les écoles et dans d'autres sports.
- Traiter la thématique des talents dans la formation des entraîneurs et expliquer la manière de voir de SV.

#### **c. Mise en oeuvre et responsabilité**

Chaque club est rattaché à la détection des talents d'une AR, parfois même par-delà la région VB selon la circonscription scolaire. Dans chaque AR, un « Talent Scout » est responsable de la détection régionale des talents (chapitre 3).

À travers les projets « Montre ta taille » (école) et « Talent Transfer » (autres sports), aller à la pêche aux talents en dehors de la phase F3. SV est responsable de la mise en oeuvre de ces projets.

## d. Partenaires, rôles et missions

Partenaire	Rôle	Mission
Swiss Volley	Coordinateur, organisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>SV définit et coordonne la détection régionale des talents, assure la formation des Talent Scouts régionaux et leur fournit les données nécessaires, tirées de la banque de données des licences.</li> <li>SV organise le projet « Montre ta taille ».</li> <li>SV coopère avec SO pour le projet « Talent Transfer ».</li> <li>SV subventionne la détection régionale des talents sur les fonds du Label régional.</li> </ul>
Association régionale SV	Organisateur, structure de détection	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AR met en place la détection des talents selon les exigences de SV.</li> <li>L'AR dispose d'un concept de la relève régional, qui décrit le dispositif de détection systématique des talents.</li> </ul>
Club	Club d'origine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il recherche et accueille de nouveaux membres.</li> <li>Il coopère avec le Talent Scout de l'AR et organise sur demande un entraînement de détection interne pour ses joueuses ou ses joueurs (années scolaires 8-11).</li> <li>Ses entraîneurs motivent activement les joueuses et les joueurs athlétiques de grande taille à participer à la détection régionale.</li> </ul>

## e. Autres partenaires

- SO, OFSPO (PISTE, projet « Talent Transfer »)
- Sponsors projets

### 2.3.2 Passage de la phase T1 à la phase T2

Les talents sont les joueuses et les joueurs titulaires d'une Swiss Olympic Talent Card (SO TC). Ils passent à la phase T2. Le passage ne peut pas intervenir avant la fin de l'école primaire, soit après la huitième année d'école.

Dans la phase T2, l'environnement sportif idéal est,

- pour un joueur, un groupe d'entraînement régional (GER) en combinaison avec un club et/ou un cadre de promotion de l'AR ;
- pour une joueuse, un centre régional d'entraînement (CRE) en combinaison avec un club et/ou un cadre de promotion de l'AR.

### 2.3.3 Phase T2 – Confirmer le potentiel

Les institutions responsables dans la phase T2 ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes. Cela tient au fait que l'effectif des joueurs licenciés est nettement moins étoffé que celui des joueuses.

#### a. But

Offrir aux talents la meilleure formation possible pour qu'ils réussissent le saut au niveau national (1<sup>re</sup> ligue).

Organiser le passage à la phase suivante de sorte que tous les talents se voient faciliter l'accès à une structure de promotion SV nationale de la phase T3.

#### b. Stratégie

Mettre en place, au niveau des AR, une offre de structures de promotion SV propre à garantir la formation sportive (mental, tactique, technique, qualités athlétiques, personnalité). Les intérêts de la joueuse ou du joueur doivent être placés au centre des préoccupations et il faut associer leur club d'origine.

#### c. Mise en oeuvre et responsabilité – Femmes

SV subventionne l'exploitation des structures de promotion SV régionales qui garantissent un haut niveau de qualité de la formation (groupes d'entraînement régionaux SV [GER], centres régionaux d'entraînement SV [CRE]).

La localisation des CRE dépend d'une pluralité de facteurs (nombre de licences, bassin d'attraction, solutions scolaires) ; les sites sont définis par SV. Les régions qui ne sont pas habilitées à mettre en place de CRE ou n'en ont pas les moyens peuvent mettre sur pied un GER. CRE et GER peuvent coopérer avec les cadres de promotion des AR (phase F3), surtout dans les grandes AR. La responsabilité de la formation des talents incombe cependant toujours au CRE ou au GER.

Les joueuses intégrées dans les structures de promotion restent dans leur club d'origine. Elles s'entraînent et jouent avec le CRE ou font des entraînements supplémentaires dans un GER. Dans les CRE et les GER, les joueuses sont formées selon un plan d'entraînement dual de SV. Les progrès des joueuses sont évalués régulièrement (PISTE, tournois).

Les talents qui présentent un potentiel international sont, en plus, intégrés au Cadre perspective (CP) de SV à partir de la 10<sup>e</sup> année d'école.

#### d. Mise en oeuvre et responsabilité – Hommes

A la différence de ce qui se fait dans le secteur féminin dans cette phase, en raison du nombre restreint de joueurs dans chaque région, SV subventionne uniquement des GER pour les garçons. Dans les AR qui disposent d'un CRE, les garçons talentueux peuvent y être intégrés.

#### e. Partenaires, rôles et missions

Partenaire	Rôle	Mission
SV	Coordinateur, organisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>SV définit la localisation des CRE, attribue le label et contrôle régulièrement le respect des critères.</li> <li>Soutien financier du CRE ou du GER par des subventions, accès aux subventions SO et J+S GU 4.</li> <li>Établir un plan de formation SV pour cette phase, contrôle de la mise en oeuvre inclus.</li> <li>Afin de garantir la qualité, SV organise un cours d'entraîneur (cours d'entraîneur CRE/GER) et des réunions pour les coordinateurs, et met sur pied un système d'audit et des tournois entre les structures de promotion SV.</li> <li>SV gère le Cadre perspective.</li> <li>SV conçoit et organise le test « PISTE » national pour les talents dans la phase T2.</li> </ul>
Association régionale SV	Organisateur, institution responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AR organise un CRE ou un GER ou confie la tâche à une autre structure responsable sur la base d'un mandat.</li> <li>Le CRE ou le GER et sa mission doivent figurer dans le concept régional de la relève.</li> </ul>
Club	Club d'origine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le club encourage ses talents à s'entraîner dans un CRE ou un GER.</li> <li>Il soutient ses talents qui s'entraînent dans un CRE ou un GER en coopérant avec ces derniers.</li> </ul>
Groupe d'entraînement régional SV	Structure de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la mission et les exigences, voir chapitre 4.3.3.</li> </ul>
Centre régional d'entraînement SV	Structure de promotion (deuxième club)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la mission et les exigences, voir chapitre 4.3.4.</li> </ul>
Cadre de perspective SV	Structure de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des try outs pour les joueuses et les joueurs à partir de la 10<sup>e</sup> année scolaire.</li> <li>Apporter un soutien supplémentaire aux talents et leur permettre d'accumuler de l'expérience internationale (tournois).</li> </ul>

#### f. Autres partenaires

- Offices/services des sports, canton, commune
  - prise en charge des écolages lorsqu'un talent a la possibilité de s'entraîner dans un CRE

- b. infrastructure pour les CRE et les GER
- Écoles
  - a. places dans les classes sportives et infrastructures pour les CRE ou les GER
  - b. solutions individuelles dans les classes normales
- SO (subvention de la promotion de la relève, PISTE)
- J+S (subventions GU 1 et GU 4, cours d'entraîneur)
- Sponsors
- Recherche dans les domaines charge d'entraînement, technique, qualités athlétiques et mental en relation avec le VB & BVB, sport populaire et sport de performance

### 2.3.4 Passage de la phase T2 à la phase T3

Les talents qui satisfont à tous les critères de formation de la phase T2 sont promus en phase T3. Ce changement ne peut pas intervenir avant la fin de l'école obligatoire, soit après la 11<sup>e</sup> année d'école.

Par ailleurs, les femmes optent maintenant pour une discipline de base.

Dans la phase T3, l'environnement sportif idéal est,

- pour un joueur, un centre régional d'entraînement (CRE) en combinaison avec un club
- pour une joueuse, un centre national d'entraînement (CNE) pour une des deux disciplines (VB ou BVB)

#### 2.3.4.1 Projet « Draft »

Ce projet vise à organiser de manière transparente le passage des structures régionales de promotion (T2) aux structures nationales de promotion (T3).

Pour ce faire, les données de performance des joueuses et des joueurs sont rassemblées et compilées (résultats des tests, statistiques, appréciations des entraîneurs du CRE, du GER et du CP) et mises à la disposition des structures de promotion SV (T3). Ces dernières peuvent entrer en contact avec les joueuses et les joueurs dès le début du mois de novembre et leur soumettre une offre d'admission. Les joueuses et les joueurs peuvent choisir librement entre les différentes offres.

### 2.3.5 Phase T3 – S'entraîner pour atteindre le niveau national

Les institutions responsables dans la phase T3 ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes. Cela tient au fait que les joueurs sont nettement moins nombreux que les joueuses.

#### a. **But**

Offrir aux talents la meilleure formation possible pour qu'ils réussissent le saut au plus haut niveau national en VB (LNA) ou en BVB (cadre de la relève).

Organiser le passage à la phase suivante de sorte que tous les talents se voient faciliter l'accès à un club de LNA ou au cadre de la relève BVB.

#### b. **Stratégie**

Mettre en place, au niveau des structures nationales de promotion SV, une offre propre à garantir la formation sportive (mental, tactique, technique, qualités athlétiques, personnalité). Les intérêts de la joueuse ou du joueur doivent être placés au centre des préoccupations et il faut associer le club d'origine pour les hommes.

#### c. **Mise en oeuvre et responsabilité – Femmes**

SV subventionne l'exploitation des clubs nationaux de la relève VB (CNR VB) pour pouvoir offrir aux joueuses un environnement d'entraînement idéal. La responsabilité de la formation est du ressort exclusif du CNR. Les progrès des joueuses sont évalués régulièrement (PISTE, tournois).

Les joueuses qui présentent un potentiel international sont, en plus, intégrées au projet « Top Talent » et/ou au Cadre perspective de SV.

## d. Mise en oeuvre et responsabilité – Hommes

SV subventionne l'exploitation des centres nationaux d'entraînement (CNE) pour pouvoir offrir aux joueurs un environnement d'entraînement idéal. La responsabilité de la formation est du ressort exclusif du CNE. Les progrès des joueurs sont évalués régulièrement (PISTE, tournois).

Les joueurs qui présentent un potentiel international sont, en plus, intégrés au projet « Top Talent » et/ou au Cadre perspective de SV.

## e. Partenaires, rôles et missions

Partenaire	Rôle	Mission
SV	Coordinateur, organisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>SV attribue le label CNR (femmes) et CNE (hommes) et contrôle régulièrement le respect des critères.</li> <li>Soutien financier des structures de promotion SV par des subventions CNR, accès aux subventions SO (CNR et CNE).</li> <li>Établir un plan de formation SV pour cette phase, contrôle de la mise en œuvre inclus.</li> <li>SV met des places garanties à disposition en 1<sup>re</sup> ligue.</li> <li>Afin de garantir la qualité, SV organise des cours d'entraîneur et des réunions entre les coordinateurs.</li> <li>SV gère le Cadre perspective et les équipes nationales de la relève.</li> <li>SV organise le projet « Top Talent » ;</li> <li>SV conçoit et organise le test « PISTE » national pour les talents dans la phase T3&amp;T4.</li> </ul>
Club national de la relève (femmes)	Structure de promotion (club d'origine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la mission et les exigences, voir chapitre 4.3.6.</li> </ul>
Centre national d'entraînement SV (hommes)	Structure de promotion (deuxième club)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la mission et les exigences, voir chapitre 4.3.5.</li> </ul>
Club (hommes)	Club d'origine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le club encourage ses talents à s'entraîner dans un CNE.</li> <li>Il soutient ses talents qui s'entraînent dans un CNE en coopérant avec ce dernier.</li> </ul>
Centre de performance national SV	Structure de promotion (club d'origine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>SV examine la faisabilité du projet de « House of Volleyball », qui réunit VB, BVB et le secrétariat sous un seul toit.</li> </ul>
Cadre de perspective SV	Structure de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir chapitre 2.3.3.e</li> </ul>
Projet « Top Talent »	Structure de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification de carrière et encadrement des joueuses et des joueurs qui présentent un potentiel international. Le projet «<a href="#">Footuro/Footura</a>» (Association suisse de football) sert de modèle.</li> </ul>
Équipes nationales de la relève	Structures de compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à des compétitions internationales de la CEV, de la WEVZA et de la FIVB, selon l'objectif du cadre en question.</li> </ul>

## f. Autres partenaires

- Offices/services des sports, canton, commune
  - prise en charge des écolages lorsqu'un talent a la possibilité de s'entraîner dans un CNR ou un CNE
  - infrastructure pour les CNR et les CNE
- Écoles (places dans les classes sportives et infrastructures pour les CNR ou les CNE)
- SO (subvention de la promotion de la relève, PISTE)
- J+S (subventions GU 1 et GU 4, cours d'entraîneur)

- Sponsors
- Recherche dans les domaines charge d'entraînement, technique, qualités athlétiques et mental en relation avec le VB & BVB, sport populaire et sport de performance

### 2.3.6 Passage de la phase T3 à la phase T4

Les talents qui satisfont à tous les critères de la phase T3 sont promus en phase T4.

Par ailleurs, les hommes optent maintenant pour une discipline de base.

Dans la phase T4, l'environnement sportif idéal est,

- VB, un club de LNA qui peut offrir au moins les mêmes conditions qu'un CNR (auto-déclaration)
- BVB, le centre de performance national (CPN BVB)

#### 2.3.6.1 Projet « LNA Draft »

Ce projet vise à organiser de manière transparente le passage des structures nationales de promotion à un club de LNA avec auto-déclaration.

Les données de performance des joueuses et des joueurs du « Draft » sont complétées et mises à la disposition des clubs de LNA avec auto-déclaration (T4). Ces derniers peuvent entrer en contact avec les joueuses et les joueurs pour leur soumettre une offre. Les joueuses et les joueurs peuvent choisir librement entre les différentes offres.

### 2.3.7 Phase T4 – S'entraîner pour percer au niveau international

#### **a. But**

Offrir aux talents la meilleure formation possible pour qu'ils percent au plus haut niveau national, pour ensuite pouvoir pratiquer le VB ou le BVB en professionnels.

Planifier et accompagner le passage à la phase E afin de réduire à un minimum le taux d'abandons.

#### **b. Stratégie**

Utiliser les structures existantes (clubs de LNA, centre de performance national BVB de SV) pour la formation individuelle des joueuses et des joueurs.

#### **c. Mise en oeuvre et responsabilité**

À ce niveau, il n'y a plus de plan cadre d'entraînement ; la formation se fait selon un profil individuel basé sur les points forts et les points faibles de la joueuse ou du joueur (mental, tactique, technique, qualités athlétiques, personnalité).

Les progrès des joueuses et des joueurs sont évalués régulièrement (PISTE, tournois, compétitions). Celles et ceux qui présentent un potentiel international bénéficient d'un soutien au titre du projet « Top Talent ».

#### **Volleyball**

Les joueuses et les joueurs s'entraînent dans un club de LNA sur une position spécifique. Le volume d'entraînement et l'encadrement correspondent aux standards internationaux des clubs professionnels et au moins aux exigences des CNR de la phase T3. Pour les athlètes, l'objectif est de s'affirmer au sein de la LNA comme joueuses et joueurs d'importance sur leur position. Le temps nécessaire pour atteindre cet objectif diffère suivant la position (2 à 4 ans pour l'attaque et le jeu au centre, 4 à 6 ans pour la passe, la réception ou la défense).

La responsabilité de la formation incombe à la joueuse ou au joueur ainsi qu'à l'entraîneur désigné dans le club de LNA.

#### **Beach volleyball**

Les joueuses et les joueurs s'entraînent au CPN BVB et sont membres d'un cadre de la relève de BVB. Le volume d'entraînement correspond à celui d'un cadre professionnel. L'objectif des athlètes est de réussir à rejoindre le cadre élite.

La responsabilité de la formation incombe à la joueuse ou au joueur ainsi qu'à l'entraîneur désigné dans le CPN BVB.

## d. Partenaires, leur rôle et leur mission

Partenaire	Rôle	Mission
SV	Coordinateur, organisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>SV gère un CPN BVB.</li> <li>Intégration des clubs de LNA participants dans le système de promotion de SV.</li> <li>SV organise le projet « Top Talent ».</li> <li>SV dirige les équipes nationales élite et de la relève en VB et BVB.</li> </ul>
Clubs de LNA	Structure de promotion (club d'origine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplir les exigences minimales des CNR, à l'exception des temps d'entraînement, documenté par l'auto-déclaration.</li> <li>Formation des joueuses et joueurs sur la base d'objectifs individuels.</li> </ul>
Centre de performance national BVB	Structure de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>SV exploite un CPN BVB.</li> <li>Les joueuses et joueurs sont formés sur la base d'objectifs individuels.</li> <li>Les joueuses et joueurs participent à des tournois nationaux et internationaux.</li> </ul>
Projet « Top Talent »	Structure de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir chapitre 2.3.5.e</li> </ul>
Équipes nationales de la relève	Structures de compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir chapitre 2.3.5.e</li> </ul>
Promotion du sport d'élite dans l'Armée	Structure de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les joueuses et joueurs des équipes nationales de VB et du cadre nationale de BVB ont la possibilité de se présenter pour une ER pour sportifs d'élite et de profiter de la promotion du sport d'élite de l'Armée.</li> </ul>
Équipe nationale élite VB	Structures de compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'entraînement d'été pour les joueuses et les joueurs des équipes nationales élite.</li> <li>Participation à des compétitions internationales CEV et FIVB.</li> <li>L'équipe nationale a des objectifs de performance calqués sur un cycle donné – priorités selon la planification à long terme.</li> </ul>
Équipe nationale élite BVB	Structure de compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à des tournois internationaux CEV et FIVB et aux JO en BVB.</li> <li>Les objectifs des équipes nationales élite sont organisés en cycles olympiques – priorités selon la planification à long terme.</li> </ul>

## e. Autres partenaires

- Aide sportive, Armée suisse
- Offices/services des sports, canton, commune
  - a. prise en charge des écolages lorsqu'un talent a la possibilité de s'entraîner dans un club de LNA ou au CPN BVB
  - b. infrastructure pour les clubs de LNA et le CPN BVB
- Écoles (places dans les classes sportives et infrastructures pour le club de LNA ou le CPN BVB)
- SO (subvention de la promotion de la relève, PISTE)
- J+S (subventions GU 1 et GU 4, cours d'entraîneur)
- Sponsors (équipes nationales élite, équipes nationales de la relève, clubs de LNA, CPN BVB).
- Recherche dans les domaines charge d'entraînement, technique, qualités athlétiques et mental en relation avec le VB & BVB, § sport populaire comme sport de performance

### 2.3.8 Passage de la phase T4 à la phase E1

Le passage de la phase T4 à la phase E1 est réputé réalisé à la conclusion d'un contrat professionnel en VB ou à l'admission dans un cadre élite en BVB (cadre A ou B).

L'expérience montre que le passage au sport professionnel est difficile et s'accompagne d'un taux élevé d'abandons. D'une part, à la fin de la formation scolaire ou professionnelle, la plupart des joueuses ou joueurs n'ont pas encore le niveau pour

gagner leur vie en tant que professionnels et, d'autre part, avec les gros volumes d'entraînement, ils ont très peu de temps à consacrer au travail ou aux études.

## **Volleyball**

### **Variante 1, club de LNA**

Les joueuses et les joueurs s'entraînent et jouent dans un club de LNA et y poursuivent leur formation. Ils peuvent subvenir en partie à leurs besoins grâce au salaire versé par le club et/ou sont soutenus par les parents. Ils peuvent suivre des études (à distance) ou travailler à temps partiel. Le volleyball est la priorité numéro un dans leurs choix et décisions.

Les clubs de LNA font montre de patience avec les jeunes joueuses ou joueurs. Pour pouvoir se mesurer au niveau international, ils ont besoin d'excellentes conditions d'entraînement jusqu'à environ 22 à 25 ans.

### **Variante 2, US College Sport**

Compte tenu du petit nombre de solutions qui s'offrent en Suisse et en Europe, la traversée de l'Atlantique pour rejoindre une université américaine après avoir obtenu sa maturité est une option possible. Dans ce cas, il faut veiller aux points suivants :

- seule l'accession à une US Top College League (NCAA Division 1) vaut la peine sur le plan sportif ;
- pour bénéficier d'un soutien, il faut aller au bout des études universitaires aux États-Unis (compter environ 4 à 5 ans) ;
- pour pouvoir accéder à une université adaptée, il faut prendre contact avec l'institution au minimum 2 à 3 ans avant de terminer la formation en Suisse.

## **Beach volleyball**

Les joueuses ou joueurs continuent de s'entraîner au CPN BVB et s'alignent déjà sur le World Tour (tournois 1\*-3\*). Ils peuvent subvenir à une partie de leurs besoins grâce à l'Aide sportive et à des sponsors et/ou sont encore soutenus par leurs parents. Le beach volleyball est la priorité numéro un dans leurs choix et leurs décisions.

## **Mesures**

Le projet « Top Talent », grâce à une bonne planification de carrière et des attentes réalistes, peut aider à réduire à un minimum le taux d'abandons dans cette phase délicate.

## **2.4 Domaine clé Élite**

Le domaine clé Élite est l'objectif de formation déclaré de SV, de pair avec l'accession au statut de volleyeur ou de volleyeuse professionnelle (voir chapitre 4.8.1 pour la définition). La poursuite de la carrière dans les phases E2 et M dépend ensuite essentiellement de l'athlète et ne relève plus de la promotion des talents proprement dite.

### **2.4.1 Phases E1 & E2 – Jouer en tant que professionnel en catégorie élite (et remporter des succès internationaux)**

Le joueur ou la joueuse a atteint le niveau international et joue en professionnelle en Suisse et à l'étranger dans la discipline VB ou BVB.

#### **a. But**

##### **Volleyball**

Le joueur ou la joueuse joue dans un club national ou international et participe à toutes les activités de l'équipe nationale élite. Ils peuvent subvenir à leurs besoins à 100 % grâce au VB.

## Beach volleyball

Le joueur ou la joueuse représentent SV dans toutes les grandes compétitions internationales (World Tour, CHE, CHM, JO) et remportent des médailles. Ils peuvent subvenir à leurs besoins à 100 % grâce au BVB.

### b. Stratégie

SV offre aux joueuses et aux joueurs professionnels des programmes attractifs avec les équipes nationales ou un encadrement au CPN BVB.

### c. Mise en oeuvre et responsabilité

#### Volleyball

- SV entretient une équipe nationale élite pour chaque sexe et offre la possibilité de s'entraîner toute l'année grâce à un nombre approprié d'activités durant l'été.
- SV offre son aide dans les décisions à prendre en relation avec les transferts et propose un soutien pour l'encadrement médical des joueuses et des joueurs des équipes nationales.

#### Beach volleyball

- Les joueuses et les joueurs s'entraînent au CPN BVB de SV.
- SV règle la participation à toutes les compétitions internationales.
- SV apporte son soutien en matière d'entraînement mental.
- SV offre un encadrement médical compétent assuré par des partenaires de la fédération.

### d. Partenaires, rôles et missions

Partenaire	Rôle	Mission
Swiss Volley	Coordinateur, organisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SV organise les équipes nationales élite.</li> <li>• SV exploite le centre de performance national BVB (CPN BVB).</li> </ul>
Club suisse ou étranger	Employeur, structure de compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il offre de très bonnes conditions pour avoir du succès en VB et pour le développement personnel de l'athlète.</li> <li>• Il donne la possibilité de participer à des tournois internationaux avec les équipes nationales élite.</li> <li>• Les joueuses et les joueurs peuvent subvenir à leurs besoins tout au long de l'année.</li> </ul>
Promotion du sport d'élite dans l'Armée	Structure de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les joueuses et joueurs des équipes nationales de VB et du cadre nationale de BVB ont la possibilité de se présenter pour une ER pour sportifs d'élite et de profiter de la promotion du sport d'élite de l'Armée.</li> </ul>
Centre de performance national BVB	Structure de formation et de compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir chapitre 2.3.7.</li> </ul>
Équipe nationale élite VB	Structure de compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir chapitre 2.3.7.</li> </ul>
Équipe nationale élite BVB	Structure de compétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir chapitre 2.3.7.</li> </ul>

### e. Autres partenaires

- OFSPO, Armée suisse, Aide sportive
- SO (pouvoir garder le classement pour le financement de ces mesures)
- Sponsors (équipes nationales élite, équipes nationales de la relève, clubs de LNA, CPN BVB)

### 2.5 Domaine clé Mastery

Ce domaine clé est réservé à de rares élues ou élus. La différence par rapport au domaine E réside dans les résultats sur la durée.

#### **a. But**

##### **Volleyball**

La joueuse ou le joueur est dominant au niveau international sur sa position et est sollicité par les plus grands clubs étrangers. Elle ou il est en mesure de constituer des réserves financières. Elle ou il est leader dans l'équipe nationale et contribue aux succès internationaux de SV.

##### **Beach volleyball**

La joueuse ou le joueur est dominant au niveau international sur sa position. Elle ou il est en mesure de constituer des réserves financières. Elle ou il remporte des médailles dans les grandes compétitions internationales (CHM, JO, World Tour 4\* et 5\*)

#### **b. Stratégie**

SV offre aux joueuses et aux joueurs professionnels des programmes attractifs avec les équipes nationales ou un encadrement au CPN BVB.

#### **c. Mise en œuvre, responsabilité, partenaires, rôles et missions**

En tous points identiques au domaine clé E (chapitres 2.4.1.0 et 2.4.1.d). L'accession à ce domaine clé dépend au premier chef de l'athlète (prédispositions, décisions, engagement, etc.).

### 3 Détection des talents

La détection des talents de Swiss Volley est décrite dans le document "Swiss Volley PISTE 2020". Il peut être téléchargé sur la page d'accueil de SV.

# Développement de l'athlète (VB & BVB)



## 4 Annexes

### 4.1 Parcours idéal de l'athlète – femmes et hommes

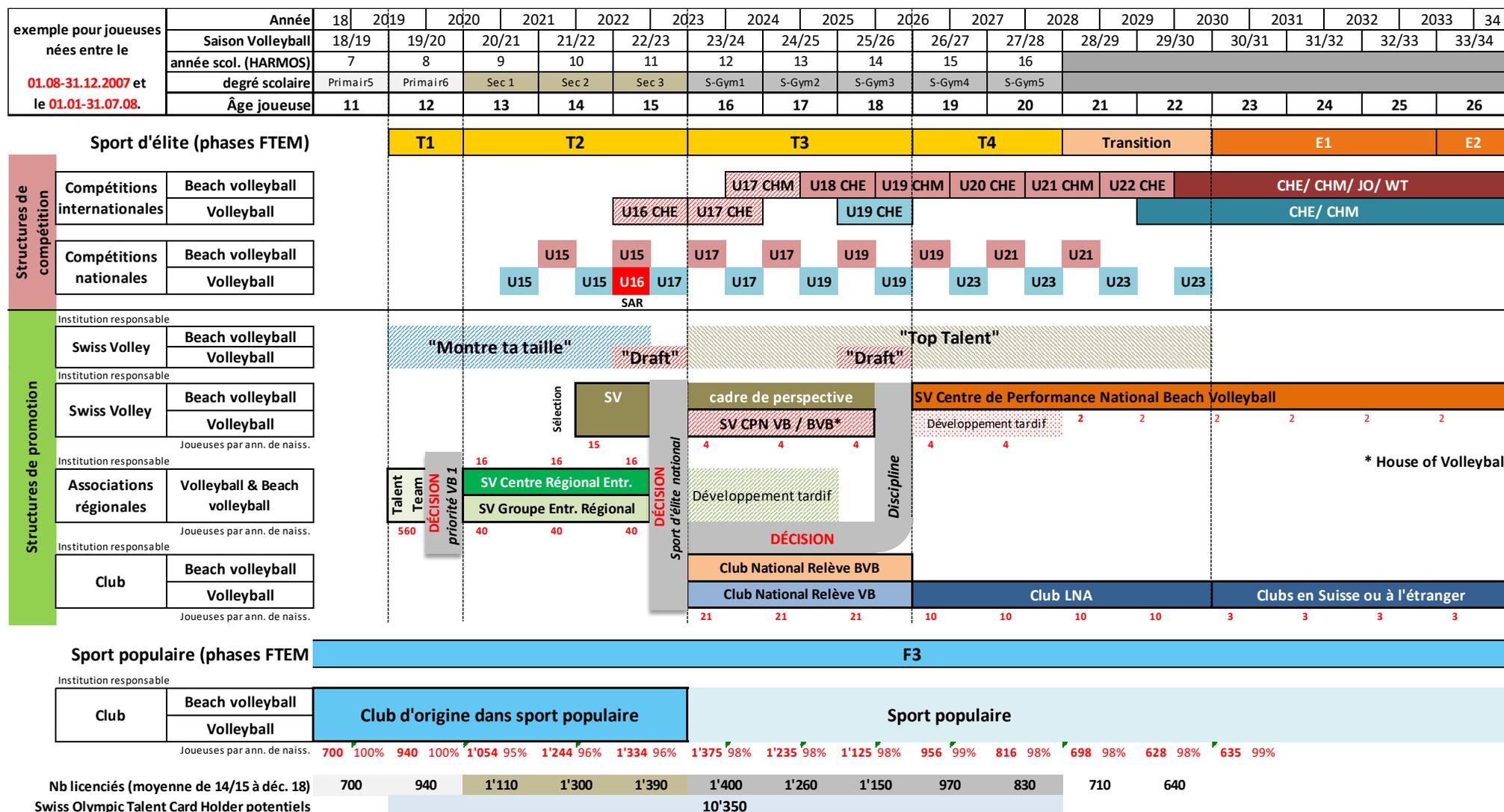


Illustration 1 Parcours idéal de l'athlète pour les femmes – calqué sur le système HARMOS

# Développement de l'athlète (VB & BVB)

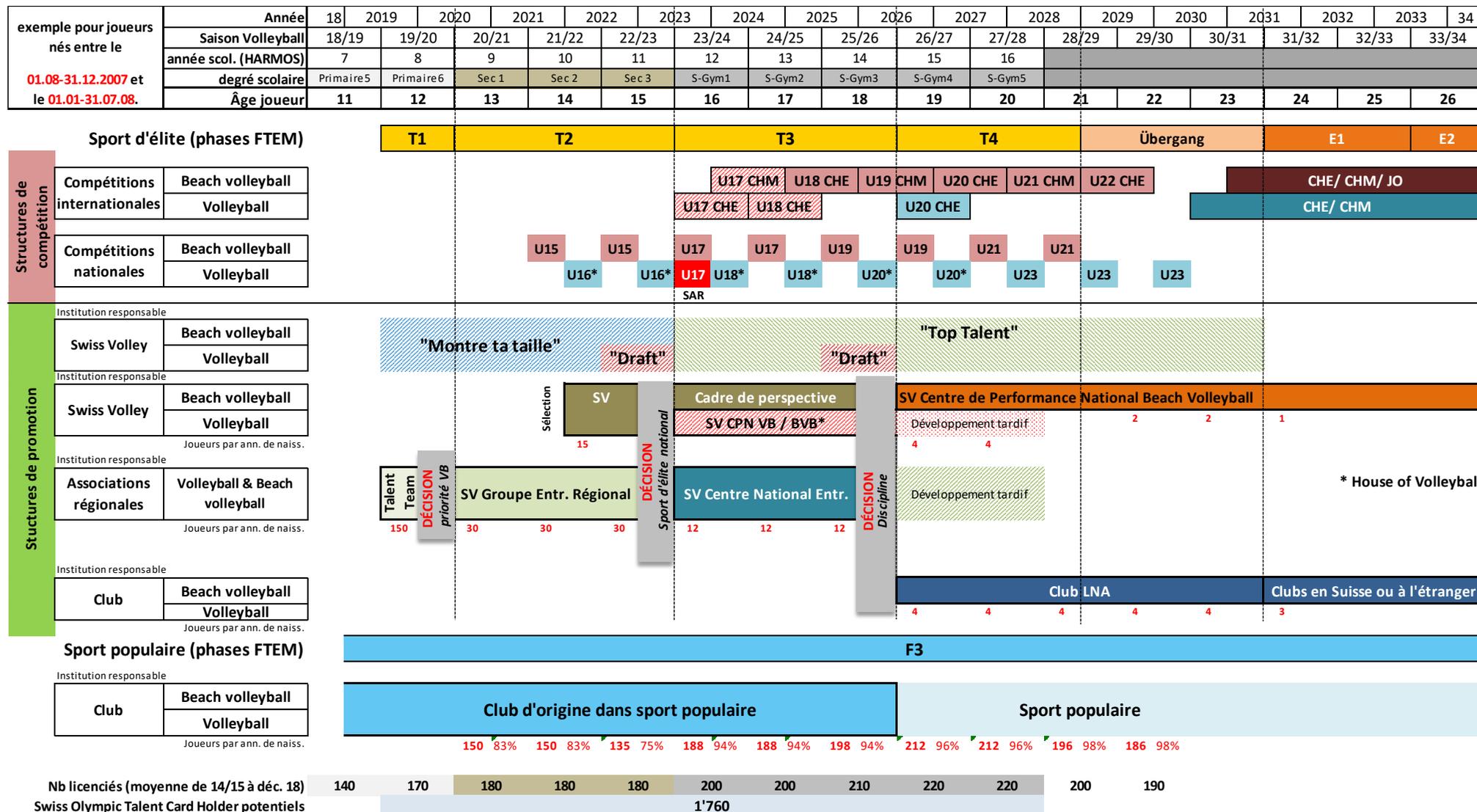


Illustration 2 Parcours idéal de l'athlète pour les hommes – calqué sur le système HARMOS

## 4.2 Structure des cadres idéale femmes & hommes

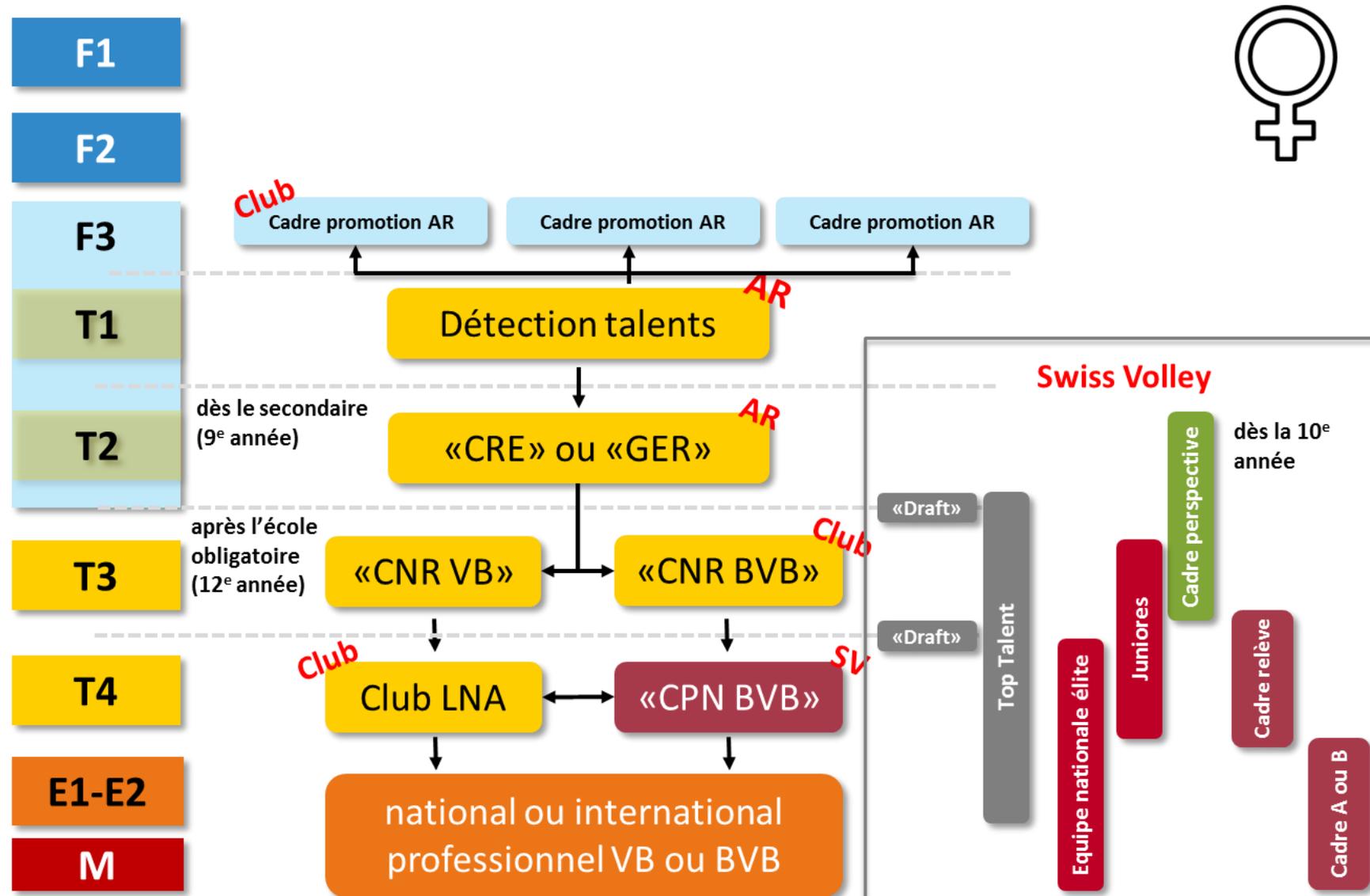


Illustration 3 Structure des cadres féminins avec les institutions responsables de SV pour les phases T et les cadres de promotion des AR pour la phase F3

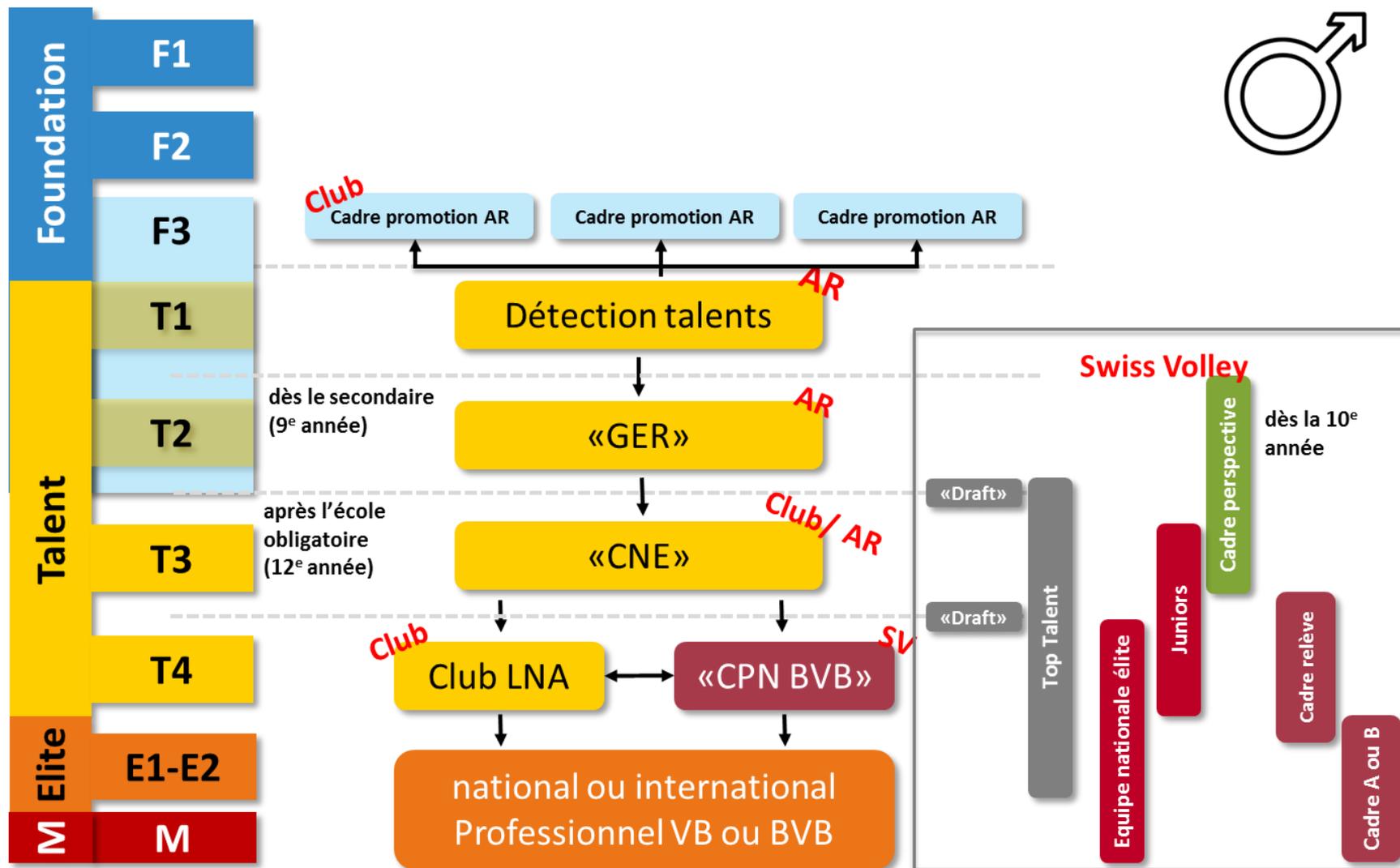


Illustration 4 Structure des cadres masculins avec les institutions responsables de SV pour les phases T et les cadres de promotion des AR pour la phase F3

## 4.3 Exigences & subventions des institutions responsables

### 4.3.1 Détection des talents Swiss Volley (PISTE Talent)

Phase FTEM	Phase T1
Phase scolaire	Pas avant la 7 <sup>e</sup> année d'école (avant-dernière année de l'école primaire)
But	Voir document «Swiss Volley PISTE 2020»
Rôle	Détection régionale des talents
Institution responsable	Association régionale
Critères d'attribution	Aucun, mise en oeuvre souhaitée dans chaque AR
Mission	Voir document «Swiss Volley PISTE 2020»
Financement & promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SV investit dans des subventions pour un montant total de CHF 34'000.- :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ CHF 4'000.- de contributions de base, répartis entre toutes les régions actives ;</li> <li>○ CHF 10'000.- répartis selon le nombre de tests de talent dans les régions ;</li> <li>○ CHF 20'000.- répartis selon le nombre de visites dans les clubs des régions.</li> </ul> </li> <li>• L'AR peut prélever des contributions auprès des parents (chapitre 4.6).</li> <li>• Il est possible d'utiliser des contributions du label « concept de la relève » de SV.</li> <li>• Subventions Swiss Olympic             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le volume de travail de l'entraîneur peut être additionné aux activités de l'entraîneur du CRE ou du GER s'il ou elle est aussi le Talent Scout de la région. Dans ce cas, on peut faire valoir au maximum 10 % supplémentaires de taux d'activité.</li> </ul> </li> <li>• Contributions de : canton, communes, office/service cantonal des sports, sponsors.</li> </ul>

## 4.3.2 Cadres de promotion des associations régionales de Swiss Volley

Phase FTEM	Phase F3
Phase scolaire	Pas avant la 7 <sup>e</sup> année d'école (5 <sup>e</sup> année primaire)
But	Formation de joueuses et de joueurs axés sur la performance
Rôle	Structure d'entraînement pour les joueuses et les joueurs axés sur la performance
Institution responsable	AR, clubs
Critères d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'AR peut, dans sa région et en fonction de la taille de celle-ci, définir un ou plusieurs sites par sexe pour un cadre de promotion de l'AR.</li> <li>Le choix des sites doit se justifier par l'infrastructure, le nombre de joueurs ou de joueuses, les possibilités offertes au plan scolaire, et être inscrit dans le concept régional de la relève.</li> <li>Le ou les cadres de promotion doivent bénéficier de l'encadrement technique d'un GER ou d'un CRE.</li> <li>Lorsque SV accepte les sites proposés, elle inscrit les cadres de promotion des AR sur une liste publiée sur le site de SV.</li> </ul>
Mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation duale VB et BVB conformément aux « SV Guidelines ».</li> <li>Coopération avec les GER/CRE et la détection régionale des talents.</li> <li>Assumer une part de responsabilité dans la formation sportive des talents, en coordination avec les GER/CRE et les clubs.</li> </ul>
Exigences pour la reconnaissance par SV	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription des cadres de promotion dans le concept régional de la relève.</li> <li>Respect des critères relatifs au personnel et aux structures – voir ci-après.</li> </ul>
Critères d'admission	Aucun
Financement & promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Label « Cadre de formation SV AR XY, site XY ».</li> <li>Il est recommandé de prélever des contributions auprès des participants (chapitre 4.6).</li> <li>Le volume de travail de l'entraîneur correspond environ à un 40 %.</li> <li>Contributions de : canton, communes, office/service cantonal des sports, sponsors et J+S GU 1 selon les dispositions pertinentes.</li> </ul>

### Conditions relatives au personnel

- Tous les entraînements avec ballon avec le même entraîneur (niveau de qualification min. : TA)

### Conditions relatives aux infrastructures et à l'organisation

- Entraînement pendant la période scolaire (env. 39 semaines par année), hors camps d'entraînement et tournois
  - les joueuses et les joueurs doivent faire au moins 8 heures d'entraînement par semaine (entraînements dans le club inclus)
  - des entraînements peuvent être proposés le soir (fin avant 20 h 00) et/ou le week-end
- Les entraînements sont documentés (planification annuelle/saisonnnière et planification des entraînements).

## 4.3.3 Groupes d'entraînement régionaux Swiss Volley (GER)

Phase FTEM	Phase T2.
Phase scolaire	Pas avant la 9 <sup>e</sup> année d'école (première année du secondaire 1)
But	Formation de talents
Rôle	Structure de promotion régionale des talents, en complément des entraînements du club et des cadres de promotion de l'AR
Institution responsable	L'AR est l'institution responsable des GER et/ou charge un partenaire de les organiser
Critères d'attribution	Chaque région peut avoir un GER par sexe, sauf si elle dispose déjà d'un CRE pour ce sexe.
Mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation duale VB et BVB conformément aux « SV Guidelines ».</li> <li>• Assumer une part de responsabilité dans la formation sportive des talents, en coordination avec les clubs et les cadres de formation des AR.</li> <li>• Donner aux talents la possibilité de vivre des expériences et forger un état d'esprit professionnel.</li> <li>• Coopération avec la détection régionale des talents.</li> <li>• Soutien pour le passage à la phase T3 et participation active au projet « Draft ».</li> </ul>
Exigences pour la reconnaissance par SV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription des GER dans le concept régional de la relève.</li> <li>• Respect des critères relatifs au personnel et aux structures – voir ci-après.</li> </ul>
Critères d'admission	Seuls les talents sont admis (voir chapitre 4.8.3).
Financement & promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label « Groupe d'entraînement régional SV ».</li> <li>• SV investit en subventions pour un montant total maximal de CHF 2'500.- par site et par sexe.</li> <li>• Subventions Swiss Olympic <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le taux d'occupation réel des entraîneurs, si dûment qualifiés, peut être annoncé.</li> <li>○ Le temps de travail des entraîneurs avec ballon correspond environ à un 50 %.</li> </ul> </li> <li>• Il est recommandé de prélever des contributions auprès des parents (chapitre 4.6).</li> <li>• Il est possible d'utiliser des contributions du label SV « Concept de la relève » pour le GER.</li> <li>• Contributions de : canton, communes, office/service cantonal des sports, sponsors et J+S GU 1 selon les dispositions pertinentes.</li> <li>• Versement de l'indemnité de formation SV en cas de passage à la structure supérieure.</li> </ul>

## Conditions relatives au personnel

- Un coordinateur ou une coordinatrice fait le lien entre les écoles, les clubs et l'institution responsable.
- Tous les entraînements avec ballon sont donnés par la même personne (niveau de qualification BTA).

## Conditions relatives aux infrastructures et à l'organisation

- Nom et direction indépendants d'un club existant (p. ex. GER Jura-Seeland).
- Participation à au moins un tournoi international par année ou organisation d'un camp d'entraînement par année (min. 20 h d'entraînement).
- Entraînement pendant la période scolaire (environ 39 semaines par année), camps d'entraînement et tournois non compris.
  - Les joueurs ou les joueuses doivent avoir au total au moins 10 h d'entraînement hebdomadaire. Les entraînements peuvent se répartir entre le GER (min. 4 h d'entraînement par semaine), le club et les cadres de promotion de l'AR.
  - Les entraînements peuvent être proposés le soir (fin avant 20 h 00) et/ou le week-end.
- Les entraînements sont documentés (planification annuelle/saisonnnière et planification des entraînements).
- Les joueuses et les joueurs documentent leurs entraînements au moyen d'un journal d'entraînement (JE) et d'un protocole d'entraînement (PE).
- Au moins un entretien de convention d'objectifs par année entre les entraîneurs, la joueuse et ses parents.
- Participation des entraîneurs au cours d'entraîneurs SV et des coordinateurs à la réunion des coordinateurs.

## 4.3.4 Centre régional d'entraînement Swiss Volley (CRE) – Filles

Phase FTEM	Phase T2.
Phase scolaire	Pas avant la 9 <sup>e</sup> année d'école (première année du secondaire 1) – pas de limite vers le haut
But	Formation de talents dans un environnement professionnel
Rôle	Structure de promotion régionale les talents
Institution responsable	L'AR est l'institution responsable du CRE et/ou charge un partenaire de l'organiser
Critères d'attribution	<p>L'ouverture d'un centre régional d'entraînement SV (pour filles, priorité degré secondaire 1) requiert l'approbation de SV. La région n'a pas de droit acquis à ouvrir un CRE. Les critères de choix des sites sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• situation scolaire locale</li> <li>• nombre de joueuses licenciées dans le bassin d'attraction</li> <li>• soutien dans la région (clubs, office/service des sports, canton, ...)</li> </ul>
Mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assumer la responsabilité de la formation sportive des talents (gestion de la charge d'entraînement incluse).</li> <li>• Formation duale VB et BVB conformément aux « SV Guidelines ».</li> <li>• Donner aux talents la possibilité de vivre des expériences et forger un état d'esprit professionnel.</li> <li>• Coopération avec la détection des talents.</li> <li>• Soutien dans les questions et affaires scolaires.</li> <li>• Coordination avec le club d'origine.</li> <li>• Soutien pour le passage à la phase T3 et participation active au projet « Draft ».</li> </ul>
Exigences pour la reconnaissance par SV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription des CRE dans le concept régional de la relève.</li> <li>• Information concernant le concept de la relève régional à l'AD de la région.</li> <li>• Respect des critères relatifs au personnel et aux structures – voir ci-après.</li> <li>• Confirmation du soutien par l'office/service cantonal des sports.</li> <li>• L'équipe CRE doit jouer dans le championnat régional élite (pas de promotion/relégation)</li> </ul>
Critères d'admission	Seuls les talents sont admis (voir chapitre 4.8.3).
Financement & promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label « Centre régional d'entraînement SV ».</li> <li>• SV investit en subventions pour un montant total maximal de CHF 25'000.- par site.</li> <li>• Subventions Swiss Olympic <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le taux d'occupation réel des entraîneurs, si dûment qualifiés, peut être annoncé.</li> <li>○ Le temps de travail pour les entraîneurs avec ballon et les entraîneurs physiques correspond environ à un 70 %.</li> </ul> </li> <li>• J+S GU 4 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avec deux entraînements dans la même journée pour le même groupe dans la même institution responsable, un des deux entraînements peut être facturé comme un cours GU 4.</li> </ul> </li> <li>• Il est recommandé de prélever des contributions auprès des parents (chapitre 4.6).</li> <li>• Contributions de : canton, communes, office/service des sports, sponsors et J+S GU 1 selon les dispositions pertinentes.</li> <li>• Versement de l'indemnité de formation SV en cas de passage à la structure supérieure (procédure en phase d'élaboration).</li> </ul>

## Conditions relatives au personnel

- Un coordinateur ou une coordinatrice fait le lien entre l'institution responsable, l'école, le club d'origine, l'AR et SV.
- Tous les entraînements avec ballon sont donnés par le même entraîneur (niveau de qualification BTA), idem pour la condition physique. (Cela peut être la même personne ; elle doit être reconnue par SV pour obtenir des subventions).
- Min. 3 entraînements avec un ou une assistante.

## Conditions relatives aux infrastructures et à l'organisation

- Nom et direction indépendants d'un club existant (p. ex. CRE Franches-Montagnes).
- Les joueuses participantes ont conclu une convention avec le CRE ; la convention règle les droits et obligations des parties.
- Les joueuses participantes ont accès aux classes sportives de la région.
- Les joueuses restent dans leur club d'origine pendant qu'elles sont au CRE. Le CRE est le deuxième club. Le club d'origine peut engager les joueuses dans ses équipes, conformément au Règlement SV.
- Organisation et/ou participation
  - au championnat régional élite à un niveau approprié (2L ou 3L, pas de participation à un championnat de la relève)
  - à au moins un tournoi international par année
  - à au moins un camp d'entraînement par année (min. 20 h d'entraînement)
  - à des tournois CRE, si proposés et organisés par SV
- Proposer des entraînements sur 44 semaines par année (camps et tournois inclus)
  - 12 h d'entraînement par semaine au CRE (min. 6 entraînements avec ballon et/ou physiques)
  - début de l'entraînement entre 7 h 00 et 16 h 30
  - max. 1 entraînement le soir dans le club d'origine (pas d'horaire prescrit)
- Disposer de l'infrastructure et de l'équipement nécessaires
  - min. 40 ballons, 2 chariots à ballons par terrain et 2 ball catchers
  - filet tendu dans la longueur de la salle ou plusieurs terrains
  - accès à une salle de musculation (idéalement à proximité immédiate de la salle d'entraînement)
  - analyse vidéo pour préparer le match et pour l'analyse d'après-match
  - système vidéo pour les corrections techniques (beamer, iPad, etc.)
- Offrir la possibilité de déroger à la formation duale : passeuses (min. 3 entraînements spécifiques par semaine)
- Au moins un entretien de convention d'objectifs par année entre les entraîneurs, la joueuse et ses parents ainsi que les entraîneurs du club d'origine.
- Les entraînements sont documentés (planification annuelle/saisonnière et planification des entraînements).
- Les joueuses documentent leurs entraînements au moyen d'un journal d'entraînement (JE) et d'un protocole d'entraînement (PE).
- Concept de médecine sportive avec une clinique partenaire (certifiée par Swiss Olympic).
- Participation des entraîneurs au cours d'entraîneur SV, des coordinateurs à la réunion des coordinateurs, et de tout le monde aux audits SV.

## 4.3.5 Centre national d'entraînement Swiss Volley (CNE) – garçons

Phase FTEM	Phase T3.
Phase scolaire	Sélection pas avant la 12 <sup>e</sup> année d'école jusqu'au passage à la phase T4
But	Amener les joueurs qui présentent un potentiel national ou international au niveau LNA (VB) ou national A1 (BVB)
Rôle	Structure de promotion nationale pour les joueurs qui possèdent le potentiel pour évoluer dans le sport de performance au niveau national ou international
Institution responsable	L'AR est l'institution responsable du CNE et/ou charge un partenaire de l'organiser
Critères d'attribution	<p>Un centre national d'entraînement SV (pour garçons, degré secondaire 2) ne peut être ouvert que sur sollicitation et avec l'approbation de SV. La région n'a pas de droit acquis à ouvrir un CNE. Les critères de choix des sites sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation scolaire locale et langue</li> <li>• Soutien dans la région (clubs, office/service des sports, canton, ...)</li> <li>• Perspectives pour la suite du parcours des joueurs.</li> </ul>
Mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assumer la responsabilité de la formation sportive des joueurs.</li> <li>• Coopération avec les GER en tant que structures de détection avancées.</li> <li>• Formation duale VB et BVB conformément aux « SV Guidelines ».</li> <li>• Forger un état d'esprit professionnel.</li> <li>• Responsabilité de l'hébergement et de la subsistance des joueurs.</li> <li>• Soutien dans les questions et affaires scolaires.</li> <li>• Soutien pour le passage à la phase T4.</li> <li>• Coopération avec SV (projets « LNA Draft » et « Top Talent », équipes nationales relève et élite).</li> </ul>
Exigences pour la reconnaissance par SV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nécessité d'un CNE doit être donnée (nombre de joueurs, région linguistique).</li> <li>• Respect des critères relatifs au personnel et aux structures – voir ci-après.</li> <li>• Confirmation du soutien par l'office/service cantonal des sports.</li> <li>• L'équipe CNE peut jouer dans le championnat national (pas de promotion/relégation)</li> </ul>
Critères d'admission	Seuls les talents sont admis (voir chapitre 4.8.3).
Financement & promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label « Centre national d'entraînement SV ».</li> <li>• SV investit en subventions pour un montant total maximal de CHF 25'000.- par site.</li> <li>• Subventions Swiss Olympic <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le taux d'occupation réel des entraîneurs, si dûment qualifiés, peut être annoncé.</li> <li>○ Le temps de travail pour les entraîneurs avec ballon correspond environ à un 85 %, celui des entraîneurs physiques environ à un 20 %.</li> </ul> </li> <li>• J+S GU 4 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avec deux entraînements dans la même journée pour le même groupe dans la même institution responsable, un des deux entraînements peut être facturé comme un cours GU 4</li> </ul> </li> <li>• Il est recommandé de prélever des contributions auprès des parents (chapitre 4.6).</li> <li>• Contributions de : canton, communes, office/service des sports, sponsors et J+S GU 1 selon les dispositions pertinentes.</li> <li>• Versement de l'indemnité de formation SV en cas de passage à la structure supérieure (procédure en phase d'élaboration).</li> </ul>

## Conditions relatives au personnel

- Un coordinateur ou une coordinatrice fait le lien entre les écoles, les clubs et l'institution responsable.
- Tous les entraînements avec ballon sont donnés par la même personne (niveau de qualification BTA ; elle doit être reconnue par SV pour obtenir des subventions).
- Tous les entraînements de condition physique sont donnés par le même entraîneur (impérativement une autre personne ; elle doit aussi être reconnue par SV pour obtenir des subventions).
- Min. 3 entraînements avec un ou une assistante.

## Conditions relatives aux infrastructures et à l'organisation

- Nom et direction indépendants d'un club existant (p. ex. CNE Vaud) ;
- Les joueurs participants ont conclu une convention avec le CNE ; la convention règle les droits et obligations des parties.
- Les joueurs participants ont accès aux classes sportives de la région.
- Places en internat avec encadrement ou familles d'accueil (concept).
- Les joueurs restent dans leur club d'origine pendant qu'ils sont au CNE. Le CNE est le deuxième club. Le club d'origine peut engager les joueurs dans ses équipes, conformément au Règlement SV.
- Organisation et participation
  - au championnat national élite de niveau approprié (min. 1L pour les garçons) sous son propre nom (p. ex. CNE Vaud)
  - à un tournoi international par année
  - à un camp d'entraînement par année (min. 5 jours d'entraînement)
  - à des tournois CNE, si proposés et organisés par SV
- Offrir la possibilité de déroger à la formation duale : passeurs, centraux, libéros (min. 3 entraînements spécifiques par semaine).
- Proposer des entraînements sur 44 semaines par année (camps, tournois, etc. inclus)
  - 16 h d'entraînement par semaine (min. 8 entraînements avec ballon ou physiques) – min. 3 jours à 2 entraînements
  - début de l'entraînement entre 7 h 00 et 16 h 30
  - max. 1 entraînement le soir dans le club d'origine (pas d'horaire prescrit)
- Disposer de l'infrastructure et de l'équipement nécessaires
  - min. 40 ballons, de chariot de ballon par terrain et 2 ball catchers
  - filet tendu dans la longueur de la salle ou plusieurs terrains
  - accès à une salle de musculation (idéalement à proximité immédiate de la salle d'entraînement)
  - analyse vidéo pour préparer le match et pour l'analyse d'après-match
  - système vidéo pour les corrections techniques (beamer, iPad, etc.)
- Les entraînements sont documentés (planification annuelle/saisonnière et planification des entraînements).
- Les joueurs documentent leurs entraînements au moyen d'un journal d'entraînement (JE) et d'un protocole d'entraînement (PE).
- Au moins un entretien de convention d'objectifs par année entre les entraîneurs, le joueur et ses parents ainsi que les entraîneurs du club d'origine.
- Concept de médecine sportive avec une clinique partenaire (certifiée par Swiss Olympic).
- Participation des entraîneurs au cours d'entraîneur SV, des coordinateurs à la réunion des coordinateurs, et de tout le monde aux audits SV.

## 4.3.6 Club national de la relève volleyball/beach volleyball (CNR VB, CNR BVB) – Filles

Phase FTEM	Phase T3.
Phase scolaire	Sélection pas avant la 12 <sup>e</sup> année d'école jusqu'au passage à la phase E1
But	Amener les joueuses qui présentent un potentiel national ou international au niveau LNA (VB) ou national A1 (BVB)
Rôle	Structure de promotion nationale pour les joueuses en phase T3 qui présentent un potentiel national ou international
Institution responsable	L'organe responsable du CNR est un club local qui évolue dans une ligue nationale
Critères d'attribution	<p>Un Club national de la relève SV (filles uniquement, degré secondaire 2) peut être ouvert en cas de besoin à l'échelle nationale et sur acte de candidature auprès de SV. Le club n'a pas de droit acquis à ouvrir un CNR.</p> <p>Les critères de choix des sites sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation scolaire locale et langue</li> <li>• Soutien dans la région (clubs, office/service des sports, canton, ...)</li> <li>• Perspectives pour la suite du parcours des joueuses.</li> </ul>
Mission	<p>La mission consiste à former les joueuses qui présentent un potentiel national ou international selon les « SV Trainings Guidelines » dans un environnement d'entraînement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération avec les GER ou les CRE en tant que structures de détection avancées.</li> <li>• Assumer la responsabilité de la formation sportive des joueuses.</li> <li>• Formation VB ou BVB conformément aux « SV Guidelines ».</li> <li>• Forger un état d'esprit professionnel.</li> <li>• Responsabilité de l'hébergement et de la subsistance des joueuses.</li> <li>• Soutien dans les questions et affaires scolaires.</li> <li>• Soutien pour le passage à la phase T4.</li> <li>• Coopération avec SV (projets « LNA Draft » et « Top Talent », équipes nationales SV).</li> </ul>
Exigences pour la reconnaissance par SV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nécessité d'un CNR doit être donnée (nombre de joueuses, région linguistique).</li> <li>• Respect des critères relatifs au personnel et aux structures – voir ci-après.</li> <li>• Confirmation du soutien par l'office/service cantonal des sports.</li> <li>• L'équipe CNR peut jouer dans le championnat national en alignant uniquement des doubles licenciées (pas de promotion/relégation)</li> </ul>
Critères d'admission	Seuls les talents sont admis (voir chapitre 4.8.3).
Financement & promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label « Club national de la relève ».</li> <li>• Subventions Swiss Olympic <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le taux d'occupation réel des entraîneurs, si dûment qualifiés, peut être annoncé.</li> <li>○ Le temps de travail des entraîneurs avec ballon correspond environ à un 85 %, celui des entraîneurs physiques environ à un 20 %.</li> </ul> </li> <li>• J+S GU 4 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avec deux entraînements dans la même journée pour le même groupe dans la même institution responsable, un des deux entraînements peut être facturé comme un cours GU 4</li> </ul> </li> <li>• Il est recommandé de prélever des contributions auprès des parents (chapitre 4.6).</li> <li>• Contributions de : canton, communes, office/service des sports, sponsors et J+S GU 1 selon les dispositions pertinentes.</li> <li>• Versement de l'indemnité de formation SV en cas de passage à la structure supérieure (procédure en phase d'élaboration).</li> </ul>

### Conditions relatives au personnel

- Un coordinateur ou une coordinatrice fait le lien entre les écoles, les clubs et l'institution responsable.
- Tous les entraînements avec ballon sont donnés par la même personne (niveau de qualification BTA).
- Tous les entraînements de condition physique sont donnés par le même entraîneur (impérativement une autre personne que pour l'entraînement avec ballon).

## Conditions relatives aux infrastructures et à l'organisation

- Les joueuses participantes ont conclu une convention avec le CNR ; la convention règle les droits et obligations des parties.
- Les joueuses participantes ont accès aux classes sportives de la région.
- Places en internat avec encadrement ou familles d'accueil (concept).
- Organisation et participation
  - à un camp d'entraînement par année (min. 5 jours d'entraînement)
  - aux tournois CNR, si proposés et organisés par SV
- Proposer des entraînements sur 44 semaines par année (camps, tournois, etc. inclus)
  - 16 h d'entraînement par semaine (min. 8 entraînements avec ballon ou physiques)
  - début de l'entraînement entre 7 h 00 et 18 h 30, exceptionnellement deux fois à 20 h 00
  - dont au moins deux entraînements physiques (1 h 30) en salle de musculation ; encadrement pour tous les entraînements physiques
- Disposer de l'infrastructure et de l'équipement nécessaires
  - min. 40 ballons, 2 chariots de ballon par terrain et 2 ball catchers
  - plusieurs terrains disponibles
  - système vidéo pour les corrections techniques
  - accès à une salle de musculation (idéalement à proximité immédiate de la salle d'entraînement)
  - statistiques Data Volley pour les matchs et analyses par et avec les joueuses
- Les entraînements sont documentés (planification annuelle/saisonnière et planification des entraînements).
- Les joueuses documentent leurs entraînements au moyen d'un journal d'entraînement (JE) et d'un protocole d'entraînement (PE).
- Au moins un entretien de convention d'objectifs par année entre les entraîneurs, la joueuse et ses parents.
- Concept de médecine sportive avec une clinique partenaire (certifiée par Swiss Olympic).
- Participation des entraîneurs au cours d'entraîneur SV, des coordinateurs à la réunion des coordinateurs, et de tout le monde aux audits SV.

## Conditions supplémentaires (volleyball)

- Min. 3 entraînements avec un ou une assistante.
- Le CNR est le club d'origine des joueuses. Elles peuvent s'aligner dans une équipe élite d'un deuxième club, conformément au Règlement SV.
- Les joueuses peuvent être intégrées à des équipes adultes si elles ont toujours à leurs côtés une personne responsable de leur encadrement à l'entraînement (entraîneur ou entraîneuse de la relève). Cette personne est responsable de la formation des joueuses.
- Organisation et participation
  - à un championnat suisse élite à un niveau approprié sous son propre nom (p. ex. CNR Lausanne)
  - à un tournoi international par année
- Entraînements spécifiques (passeuse, centrale, libéro)

## Conditions supplémentaires (beach volleyball)

- Infrastructure et équipement nécessaires
  - Accès à une salle de beach avec un nombre suffisant de terrains pour permettre un entraînement de beach toute l'année.

## 4.4 Promotion du sport d'élite dans l'Armée

Voir document sur le [site internet de Swiss Volley](#).

## 4.5 Répartition FTEM et attribution des Swiss Olympic Talent Cards

Voir document « Swiss Volley PISTE 2020 »

## 4.6 Solutions de transition

La transition est terminée avec la saison 2020/2021.

## 4.7 Contributions des parents

La promotion des talents est financée en partie par des subventions de SV, de SO, des AR, des cantons, de J+S, de sponsors et d'autres partenaires. Cela dit, une grande part des coûts de la formation doit être couverte par les contributions des parents.

SV recommande aux structures de formation de facturer les tarifs ci-dessous.

### 4.7.1 Détection des talents

La détection des talents permet aux joueuses et aux joueurs d'obtenir une Swiss Olympic Talent Card (SOTC) et de trouver par là une solution qui permet de coordonner au mieux le sport et l'école. Dans ce contexte, les athlètes reçoivent une évaluation de potentiel détaillée, assortie d'un document qui permet d'observer l'évolution de leurs performances.

- Test de talents régional jusqu'à CHF 20.-
- Entraînements de détection régionaux jusqu'à CHF 100,- (min. 3 entraînements)
- Test PISTE national jusqu'à CHF 50.-

### 4.7.2 Entraîneurs et entraîneuses exerçant leur activité à titre bénévole ou accessoire

Les entraîneurs et les entraîneuses satisfont aux exigences minimales de qualification (TA). Ils ou elles donnent leur entraînement à titre d'activité accessoire ou bénévole, essentiellement le soir et le week-end pendant la période scolaire. Cela concerne essentiellement les entraîneurs ou entraîneuses actives dans le domaine clé F (cadres de promotion des AR, clubs).

- CHF 150.- bis 250.- par mois pour chaque entraînement hebdomadaire

### 4.7.3 Entraîneurs et entraîneuses exerçant leur activité à titre principal

Les entraîneurs et les entraîneuses satisfont aux exigences minimales de qualification de SO (BTA). Ils ou elles dispensent leur entraînement à titre d'activité principale, essentiellement pendant la journée et le week-end et tout au long de l'année, en qualité d'entraîneur ou d'entraîneuse de volleyball. Cela concerne essentiellement les entraîneurs et entraîneuses du domaine clé Talent (CRE, CNE, CNR, CPN).

- CHF 400.- bis 550.- par mois pour chaque entraînement hebdomadaire

### 4.7.4 Autres coûts

Des coûts supplémentaires doivent être pris en charge en sus des entraînements hebdomadaires réguliers. Ils peuvent être répercutés 1:1 sur les parents, après déduction des subventions spécifiques et des prestations de sponsors. Il s'agit notamment :

- de l'équipement personnel qui reste en possession des joueurs et des joueuses
- de camps d'entraînement et des frais de participation à des tournois nationaux et internationaux
- des frais d'abonnement à un centre de fitness, etc.
- des frais de licence SV
- etc.

## 4.8 Définitions des termes

### 4.8.1 Joueuse professionnelle, joueur professionnel

Au sens du présent document, une joueuse ou un joueur professionnel est réputé remplir les critères suivants :

1. Le volleyball est sa priorité numéro 1 par rapport
  - a. à la formation et au choix professionnel (école, apprentissage, études, obligation de servir),
  - b. au lieu de domicile (possibilités offertes pour le volleyball).
2. Elle ou il subvient à ses besoins avec des moyens générés par le volleyball (salaire, sponsors, Aide sportive, etc.).

### 4.8.2 Structures de promotion et de compétition, cadres de promotion des AR

Les différences tiennent aux objectifs et aux contenus qui y sont associés :

- Les structures de promotion de SV sont réservées aux talents engagés sur la voie qui mène à une carrière professionnelle. Les cadres de promotion des AR sont ouverts à tous les athlètes, quel que soit leur talent. Les deux visent essentiellement des objectifs à moyen et long terme.
- Les structures de compétition ont des objectifs à court terme et se concentrent sur la concrétisation de succès en compétition. La composition change plus souvent et n'exclut aucune joueuse et aucun joueur.

### 4.8.3 Talents

Les talents, selon la définition de SV, sont des joueurs ou joueuses qui obtiennent une évaluation potentielle A-C lors de la sélection des talents. Pour ce faire, ils sont comparés à un profil de talent défini par SV (voir le document "Swiss Volley PISTE 2020").

Les joueurs et joueuses avec les positions libéro et passeur/passeuse, qui ne correspondent pas au profil de talent au départ, peuvent, sous certaines conditions, entrer dans le programme de développement des talents à la fin de la scolarité obligatoire (voir le document "Swiss Volley PISTE 2020").

### 4.8.4 Évaluation du potentiel

Au terme de la procédure PISTE, tous les participants reçoivent une évaluation de leur potentiel. Celle-ci se base sur les résultats des tests, des entraînements et des informations fournies par les responsables de la formation des participants. L'évaluation du potentiel livre les résultats selon l'échelle suivante :

- A Joueuses et joueurs présentant un grand potentiel national et international
- B+C Joueuses et joueurs présentant un potentiel national et international
- D-F Joueuses et joueurs présentant un potentiel régional ou local

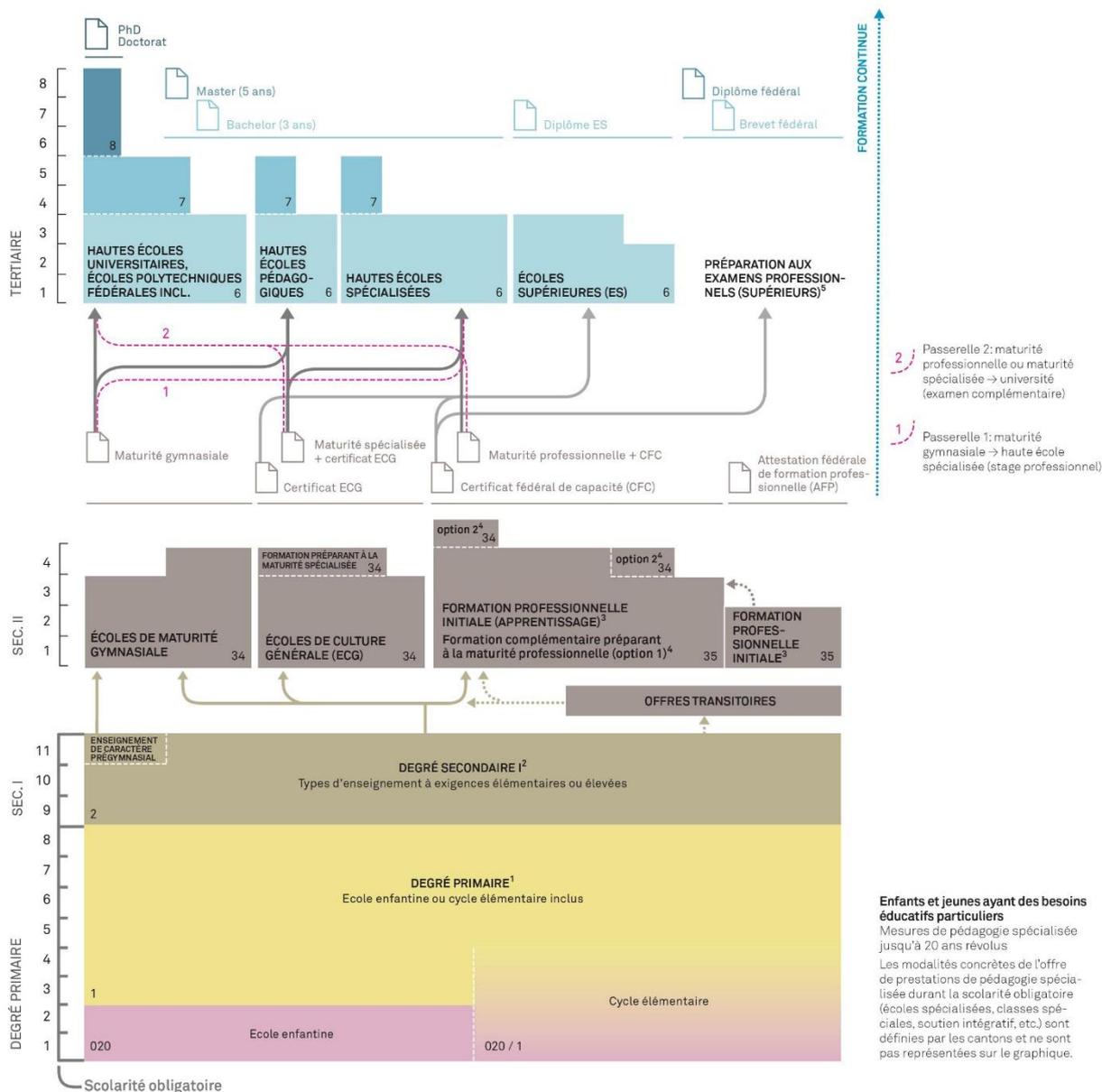
### 4.8.5 Analyse de l'environnement

Au terme de la procédure PISTE, l'environnement des talents est analysé. Les résultats de cette analyse sont déterminants pour le type de SO TC qui sera demandé pour le joueur ou la joueuse. Seuls les talents qui bénéficient d'une analyse d'environnement positive ont la possibilité d'obtenir une SO TC nationale à partir de la phase T3 (voir le document « Swiss Volley PISTE 2020 »).

## 4.8.6 Aperçu du système éducatif suisse

Le présent document « DA VB & BVB » se réfère à la terminologie du système éducatif suisse, présenté à l'illustration 5 ci-dessous.

### LE SYSTÈME ÉDUCATIF SUISSE



ISCED | International Standard Classification of Education 2011

- ISCED 8
- ISCED 7
- ISCED 6
- ISCED 4
- ISCED 34 + 35
- ISCED 2
- ISCED 1
- ISCED 020

- 1 Deux ans d'école enfantine ou les deux premières années d'un cycle élémentaire: ces années sont obligatoires dans la majorité des cantons
- 2 Degré secondaire I: régime d'exception dans le canton du Tessin, quatre années de *scuola media* (selon art. 6 concordat HarmoS)
- 3 Formation professionnelle initiale (apprentissage): formation en entreprise + école professionnelle + cours interentreprises; formation scolaire à plein temps possible
- 4 Maturité professionnelle: parallèlement à l'apprentissage (option 1) ou après l'apprentissage (option 2); durée de l'option 2: 1 an à plein temps ou 1,5 à 2 ans à temps partiel
- 5 Examen professionnel fédéral / brevet fédéral = ISCED 6; examen professionnel fédéral supérieur / diplôme fédéral = ISCED 7

Illustration 5 Le système éducatif suisse (Auteur : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (<http://www.edk.ch/dyn/15422.php>)